



## COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

---

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de la Commission des finances, qui recommande d'accepter le projet de délibération N°9-2018 *Approbation du budget 2019* et d'approuver le budget de fonctionnement 2019, ainsi que le budget d'investissements 2019.
  
- ✓ **Pris, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », une délibération décidant**
  1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 60'000CHF, soit 180'000CHF au total.
  2. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2019 suivante :  
*012.300 - Indemnités aux Conseillers administratifs/Maire et Adjoints*
  
- ✓ **Pris, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », une délibération décidant**
  1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 10'984'229CHF aux charges et de 11'013'303CHF aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 29'074CHF. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 29'074CHF et résultat extraordinaire de 0CHF.
  2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2019 à 43 centimes.
  3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 0 centime.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 4'475'847CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
  5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
  
- ✓ **Pris, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », une délibération décidant**
  1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 146'000CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

## **COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.

**SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI**